



Plan Climat

PRIORITÉS ET ACTIONS 2024 - 2027

Delémont, le 30 octobre 2023

A. CONTEXTE CLIMATIQUE ET ACTIONS CANTONALES À CE JOUR

Le dérèglement climatique constitue une menace majeure pour la société et son cadre de vie. Les autorités fédérales, cantonales et communales initient ainsi diverses planifications et démarches concrètes pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), tout en développant des stratégies d'adaptation face aux changements déjà en cours.

Le dérèglement climatique est anticipé par les scientifiques de manière de plus en plus sûre et précise depuis plus de 30 ans. Il est dû à une augmentation des GES dans l'atmosphère. Ces gaz sont émis en très grandes quantités pour satisfaire aux besoins de la société. Le lien entre style de vie et crise climatique est fort. Une quantité considérable d'énergie est dépensée directement et indirectement dans les activités quotidiennes. Au niveau mondial, le dérèglement climatique aura des effets désastreux sur les populations (famines, migrations climatiques). Il est aussi une cause directe de l'effondrement de la biodiversité. La rapidité des changements met sous pression une grande partie des écosystèmes. Des répercussions sur l'approvisionnement en eau et en énergie se constatent déjà (conflits d'usage de l'eau, refroidissement des centrales nucléaires, modification du régime des eaux en raison de la fonte des glaciers, etc.).

La République et Canton du Jura, par ses nombreux services, œuvre à réduire les émissions de GES, notamment dans les domaines des transports, du bâtiment, de l'industrie ou encore de l'agriculture. Les politiques sectorielles qui traitent des eaux, des dangers naturels, des forêts ou de la biodiversité sont en place. Elles travaillent à l'adaptation des territoires face à des événements météorologiques toujours plus hors normes.

Actuellement, les dépenses du Canton du Jura en faveur de la politique climatique au sens large s'élèvent à environ 21 millions de francs par an. Un montant 2x plus élevé issu de financements fédéraux redistribués doit être ajouté. Cette somme est très majoritairement destinée à la mobilité (financement des transports publics). Malgré les efforts en cours, les scénarios climatiques récents doivent conduire à un renforcement des actions d'adaptation et de lutte contre les GES. Pour toutes ces raisons, le Gouvernement a placé la politique climatique en évidence dans son programme de législature 2021-2025.

B. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PLAN CLIMAT JURA

La réalisation de mesures pour le climat répond d'abord à une nécessité objective de réduire l'impact climatique du Canton, en intégrant la lutte contre le dérèglement climatique à toute action publique.

La formalisation des mesures dans un plan cantonal pour le climat répond ensuite à un mandat politique. En effet, l'urgence climatique a été déclarée en septembre 2019 par le Parlement. Ce dernier a aussi demandé qu'une stratégie climatique soit rédigée (appelée ici Plan Climat Jura).

Le Plan Climat Jura ne reprend pas les différentes stratégies déjà validées par le Gouvernement et actuellement mises en œuvre. Il doit plutôt contribuer à renforcer, compléter et, si nécessaire, affiner les politiques sectorielles déjà menées.

Suite à son adoption par le Gouvernement, le Plan Climat Jura guidera les actions et priorités du Canton pour les prochaines années. La mise en œuvre des mesures doit permettre d'atteindre des objectifs établis pour 2050. Le Plan Climat Jura est constitué de deux documents :

- Un document intitulé **Plan Climat Jura : Stratégie climatique cantonale**. Ce texte global fournit les objectifs et les mesures définis à court, moyen et long terme.

- Un document intitulé **Plan Climat Jura : Priorités et actions 2024 - 2027**, qui résume la politique climatique et met en lumière les priorités (mesures) devant être concrétisées à plus court terme dans le contexte politique et budgétaire du moment. Il s'agit du présent document.

La planification a été élaborée avec la participation de la population, des communes et du monde politique. Les propositions reçues dans le cadre de la « boîte à idées », des ateliers de travail avec les communes et de la table ronde des partis ont été intégrées au catalogue des mesures mises en consultation publique. Les résultats de cette consultation, menée début 2023, ont également été largement pris en compte.

Le Plan Climat Jura contient 110 mesures imaginées pour le court, moyen et long terme. Il pourra être révisé à intervalle régulier, mais ce sont surtout les priorités et mesures effectives qui seront adaptées tous les 4-5 ans. Le rythme de mise en œuvre par les différents services de l'Etat et le catalogue des mesures effectivement mises en œuvre dépendra des décisions politiques, par exemple l'acceptation de certaines mesures ou la mise à disposition des ressources humaines et financières nécessaires.

Le présent document intègre une première

priorisation des actions qui seront à mener d'ici fin 2027, sur la base des travaux déjà initiés, des moyens financiers et de l'efficacité des mesures en termes de réduction des émissions de GES. L'impact de certaines mesures sur le climat (par exemple en tonnes de GES économisées grâce à la mesure) sera documenté sur le site internet. En effet, ces données ne sont parfois pas disponibles à ce stade et l'ampleur de la concrétisation de la mesure sera à suivre.

La collaboration entre le Canton et d'autres acteurs est essentielle. Il va de soi que les mesures menées par les autorités cantonales ne seront pas suffisantes pour atteindre les objectifs fixés. Le Plan Climat Jura insiste et prévoit différentes mesures

qui doivent permettre de convaincre les communes, les entreprises et la population de modifier profondément leurs pratiques et habitudes qui nuisent à l'environnement.

C. BILAN CARBONE POUR LE CANTON DU JURA

Le dérèglement climatique est dû à une augmentation de la quantité de GES dans l'atmosphère. De nombreux gaz provoquent l'effet de serre, les principaux étant le gaz carbonique et le méthane. Ces gaz sont émis en très grandes quantités depuis 150 ans.

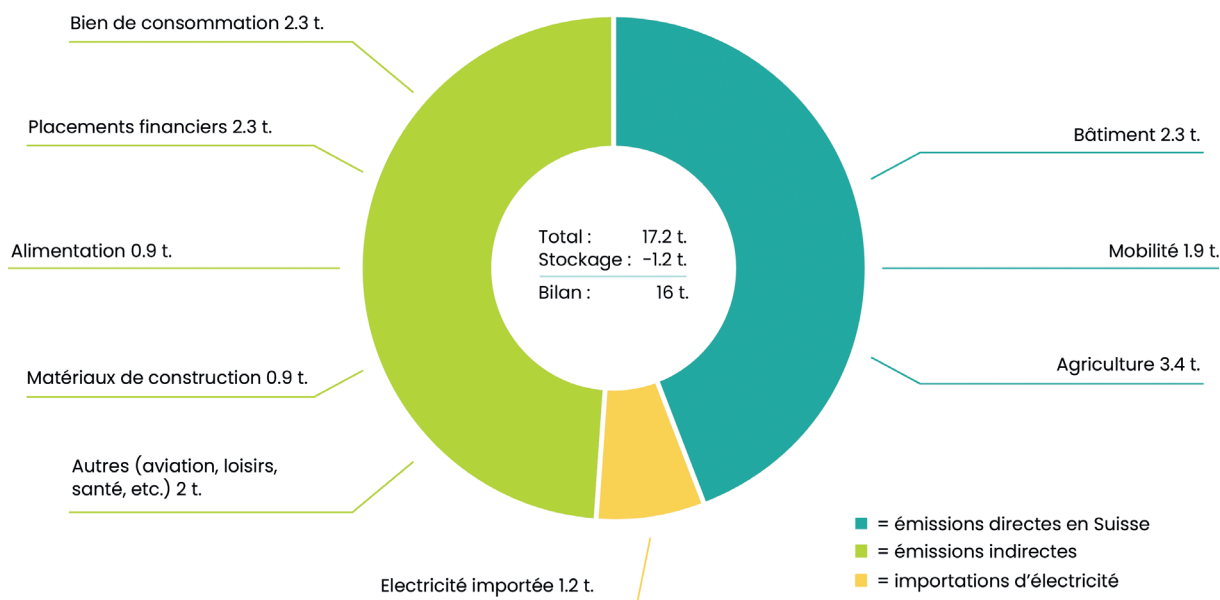
La consommation de biens et d'aliments, la mobilité ou les chauffages sont basés sur d'importantes dépenses d'énergie. Plus cette énergie est issue de produits pétroliers (pétrole, gaz), plus elle envoie du gaz carbonique dans l'atmosphère et contribue au dérèglement climatique.

Il est possible de mesurer les quantités de GES que chaque personne émet dans le monde, en Suisse ou dans une région. Un premier bilan a été réalisé pour le Canton du Jura. Il distingue plusieurs types d'émissions. Les émissions territoriales sont celles qui sont émises par les activités (industries, chauffage des bâtiments, mobilité) sur le territoire jurassien. Les émissions indirectes sont liées aux biens de consommation et à l'électricité importés. Grosso modo, en Suisse, chaque habitant-e émet en moyenne par année 5 tonnes de CO₂-éq. pour ses activités

à l'intérieur des frontières helvétiques et 10 tonnes de CO₂-éq. liées aux produits importés de l'étranger.

Les habitant-e-s du Jura ne font pas exception, le bilan faisant état d'une moyenne de 16 tonnes de CO₂-éq./an émis par personne.

RÉPARTITION DES GAZ À EFFET DE SERRE EMIS, EN MOYENNE, PAR PERSONNE DANS LE JURA EN 2018



Les émissions directes dans le Jura sont plus élevées que la moyenne suisse. Ceci s'explique par le tissu industriel fort dans le Canton et par les activités agricoles qui pèsent évidemment plus largement une fois rapportées à la population.

document. La marge de réduction de CO₂ dans ce domaine est plus élevée et moins coûteuse. Ce champ d'action, encore peu exploré par les cantons et la Confédération, est pris en considération par le Plan Climat Jura et constitue une de ses originalités.

Les résultats du bilan carbone constituent une base importante pour le Plan Climat Jura. Comme dans d'autres cantons, le Plan Climat Jura propose en priorité des mesures permettant de réduire les émissions de GES provoquées par les bâtiments et la mobilité, car ce sont des domaines où les possibilités d'actions existent et peuvent être mis en place. Toutefois, de nombreuses mesures liées aux « consommations » indirectes de GES sont également incluses dans ce

En lien avec le bilan carbone, le Plan Climat Jura propose aussi une valorisation des écosystèmes. Forêts, marais, sols agricoles sont des alliés importants de la lutte contre le dérèglement climatique. Le bois, encore bien trop peu utilisé dans la construction, et les sols marécageux offrent encore des potentiels de stockage. Des synergies fortes entre le Plan Climat Jura et la restauration d'une infrastructure écologique fonctionnelle sont ainsi identifiées.

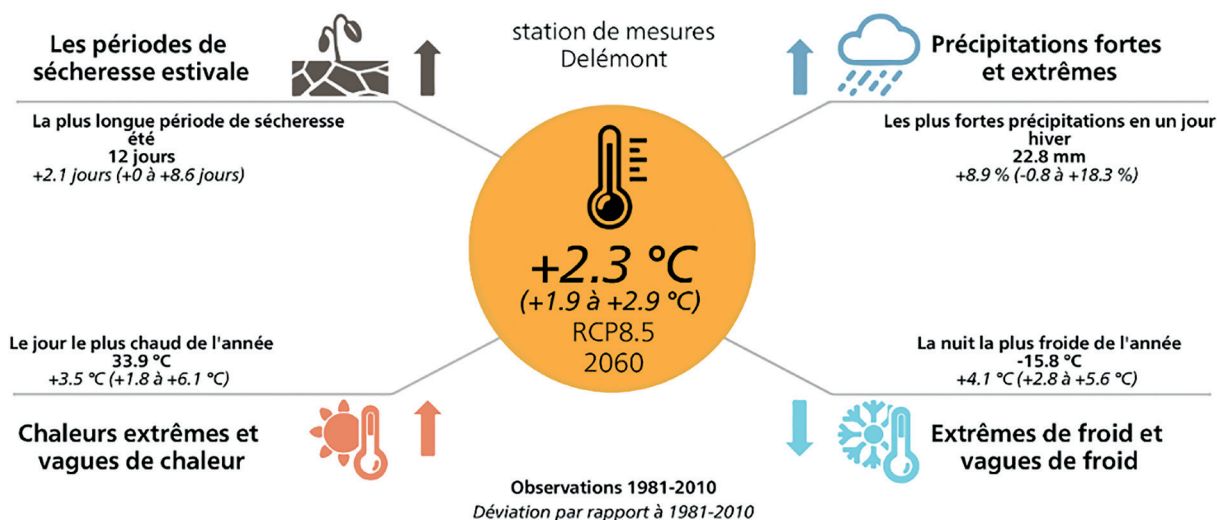
C. RÉSUMÉ DES SCÉNARIOS CLIMATIQUES ET IMPACTS DU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE DANS LE JURA

Les effets du dérèglement climatique au niveau mondial sont de plus en plus précisément établis. Les sécheresses, la fonte des glaces ou les événements météorologiques violents interviennent plus rapidement que prévu.

En fixant la limite d'augmentation de la température moyenne globale

à 1.5 °C, les Etats souhaitent éviter un dérèglement majeur et hors de contrôle. Malheureusement, en 2022, les mesures montrent qu'aucun pays ne respectait les Accords de Paris signés en 2015.

Les scénarios climatiques établis par la Confédération pour le Canton du Jura sont les suivants :



Dans la région, les effets du dérèglement climatique sont déjà clairement visibles et les scénarios de la Confédération pour 2060 correspondent aux observations des cinq dernières années. Canicules à répétition et sécheresses estivales ont déjà une influence sur les forêts et les pâturages boisés jurassiens. Les forestiers font face au dépérissement des forêts depuis les étés très secs de 2018, 2019 et 2022.

Les cours d'eau sont aussi régulièrement plus chauds et ont de très faibles débits, ce qui pose des problèmes de survie pour certaines espèces de poissons.

Les activités de turbinage et de tourisme sont également impactées par les faibles débits. Dans une atmosphère globalement

plus chaude, une charge en humidité plus importante est possible. Ainsi, des événements de ruissellement ou de crues, comme observé durant l'été 2021, sont aussi appelés à augmenter.

Chaque dixième de degré d'augmentation des températures mondiales accentue ce type de phénomènes. De même, chaque tonne de GES envoyée dans l'atmosphère contribue à augmenter la température mondiale globale. C'est pourquoi le Plan Climat Jura vise en priorité à réduire les émissions de GES, pour agir en priorité sur les causes tout en assurant la gestion des symptômes.

D. STRATÉGIE DU CANTON DU JURA EN FAVEUR DU CLIMAT

Objectifs stratégiques et opérationnels

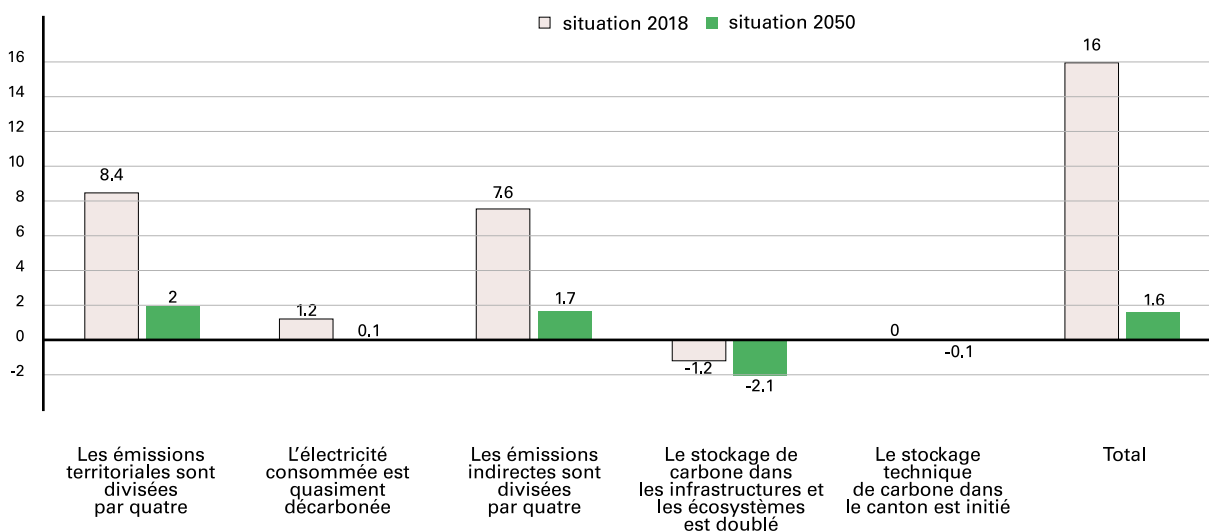
En moyenne, une personne habitant le Jura est à l'origine de l'émission de 16 tonnes de GES par année. Pour se conformer aux objectifs de la Confédération et tenir compte des synthèses scientifiques réalisées par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), il faudra que chaque personne émette en moyenne moins de 2 tonnes de CO₂-éq./an en 2050. Ces 2 tonnes comprennent les émissions directes et indirectes. En plus d'une réduction massive des émissions directes et indirectes de CO₂, un captage plus intense du carbone dans les écosystèmes et dans

les constructions est nécessaire pour atteindre l'objectif de moins de 2 tonnes de GES émis par habitant et par an en 2050.

Cinq objectifs stratégiques guident l'ensemble de la politique climatique cantonale.

Les objectifs stratégiques sont formulés en tonnes de CO₂-éq. émises en moyenne par année et par habitant-e dans le Canton. Ils indiquent ainsi de manière chiffrée l'effort de réduction nécessaire. Les 5 objectifs stratégiques du Plan Climat Jura sont les suivants:

Emissions moyennes de GES en tonnes de CO₂-éq./hab./an.



Le Plan Climat Jura définit 25 objectifs opérationnels regroupés dans 7 domaines d'actions. Pour chacun des domaines d'actions, les objectifs opérationnels permettent de fixer des buts à moyen terme. Ils sont quantifiés dans la mesure du possible et un lien pourra ainsi directement être fait avec un système de suivi et d'indicateurs.

Le Canton du Jura établit sa politique en étroite coordination avec d'autres cantons, notamment les cantons de la Suisse du Nord-Ouest. Le Plan Climat Jura est aussi en phase avec les politiques climatiques et énergétiques de la Confédération,

notamment les objectifs définis dans la Loi sur le Climat et l'Innovation approuvée par le peuple en juin 2023. Pour les émissions territoriales, le « zéro émission nette » est visé en 2050. En effet, toutes les émissions territoriales ne pourront pas être évitées et une partie sera « compensée » par du stockage à long terme et des certificats d'émissions. Le Canton du Jura ne table toutefois pas sur le stockage technologique ni sur la compensation carbone, qui doivent être cadrés à un niveau supérieur. Par contre, les possibilités de stockage du carbone dans les écosystèmes et via l'utilisation du bois sont des solutions à exploiter plus fortement.

DOMAINE D'ACTION A : ENERGIE

L'énergie consommée, sous forme de carburants, de chaleur et d'électricité, est encore majoritairement produite avec des énergies fossiles responsables du dérèglement climatique. Trois quarts de la chaleur est produite avec des énergies fossiles (pétrole, gaz). L'électricité consommée dans le Jura provient à 80% de l'extérieur du canton et est en partie générée dans des centrales à gaz ou à charbon. Les émissions de GES liées à la consommation d'énergie constituent environ un tiers des émissions de GES produites dans le Jura.

Décarboner la production de chaleur et d'électricité constitue donc un levier fondamental du Plan Climat Jura.

La décarbonation permettra de renforcer l'innovation et l'autonomie dans l'approvisionnement énergétique tout en relocalisant des activités économiques. La stratégie énergétique a récemment été révisée. Elle vise à ce qu'en 2035 au moins deux tiers de l'électricité et de la chaleur consommées dans le Jura soient produites sur le territoire. Pour y parvenir, la production locale de chaleur et d'électricité renouvelables devra fortement augmenter. En parallèle, une réduction massive des quantités d'énergie consommées est poursuivie, notamment par le biais de l'isolation des bâtiments, mais aussi en misant sur la sobriété énergétique.

Objectif A1 – Le Jura est autonome en énergie électrique renouvelable en 2050

La transition vers une consommation d'électricité 100% indigène et renouvelable doit s'accélérer. L'engagement dans le développement de différentes énergies renouvelables, en application de la Conception cantonale de l'énergie, est clairement à renforcer. Les mesures prioritaires ci-contre sont évaluées à 255'000 francs par an.

Les mesures prioritaires pour la période 2024-2027 sont les suivantes :

A1.1. Accélérer l'efficacité énergétique du tissu industriel

A1.3. Accélérer le développement du solaire photovoltaïque

A1.7. Réaliser et coordonner les stratégies cantonales liées aux technologies Power-to-X et aux énergies renouvelables

Les mesures retenues dans la Conception cantonale de l'énergie sont également à poursuivre et réaliser de manière prioritaire pour atteindre cet objectif

Objectif A2 – Les bâtiments sont chauffés à 100%aux énergies renouvelables en 2045

Pour que la production de chaleur ne nuise plus au climat, le taux de rénovation des bâtiments doit fortement augmenter, ce qui passe surtout par le renforcement du Programme Bâtiments.

Les mesures prioritaires évoquées ci-contre sont évaluées à 210'000 francs par an.

Les mesures prioritaires pour la période 2024-2027 sont les suivantes :

- A2.1. Augmenter les moyens du Programme Bâtiments
 - A2.2. Contribuer à la qualité des contrôles d'exécution dans le bâtiment
 - A2.5. Renforcer les compétences et la disponibilité de la main-d'œuvre dans le domaine du bâtiment et de l'électricité
- Les mesures existantes et retenues dans la Conception cantonale de l'énergie sont également à poursuivre et réaliser de manière prioritaire

Objectif A3 – Tous les bâtiments de l'Etat sont assainis et, sauf exception, producteurs d'énergie d'ici à 2040

Le Canton du Jura doit faire preuve d'exemplarité et réduire ses charges d'entretien et de chauffage en visant la neutralité carbone pour ses bâtiments d'ici à 2040. Les mesures prioritaires évoquées ci-contre sont évaluées à 988'000 francs par an.

Les mesures prioritaires pour la période 2023-2026 sont les suivantes :

- A3.1. Assainir tous les bâtiments de l'Etat d'ici à 2040
- A3.2. Installer d'ici 2030 des panneaux solaires photovoltaïques sur tous les bâtiments cantonaux qui le permettent

DOMAINE D'ACTION B : MOBILITÉ

La mobilité représente une part importante des émissions territoriales de GES. 140'000 tonnes de CO₂-éq. sont émises chaque année pour la mobilité dans le Jura, ce qui correspond grosso modo à 2 tonnes de CO₂-éq./hab./an.

Les mesures prises par le Canton ces dernières années au niveau de la desserte en transports publics et de l'offre tarifaire permettent à chaque citoyen-ne de réaliser une part importante de ses déplacements en transports publics. Elles sont un succès comme en témoigne l'augmentation constante de la part modale.

Des efforts sont encore à réaliser en complément à ces mesures déjà en place. Les tendances récentes montrent en effet que malgré les améliorations d'offres, les émissions liées à la mobilité en Suisse ne diminuent pas en raison d'une augmentation constante des kilomètres parcourus et d'un parc de véhicules très gourmand en

énergie. L'objectif de la Loi sur le climat et l'innovation de réduire de plus de la moitié les émissions actuelles dans ce secteur sont ambitieux mais reposent sur le développement de technologies existantes qu'il s'agit de renforcer.

L'évolution vers une mobilité décarbonée implique aussi des changements d'habitudes. Les mesures du Plan Climat Jura visent, en priorité, à réduire les kilomètres parcourus en transports individuels motorisés. Le report modal vers la mobilité douce et les transports publics est important.

Le plan propose des objectifs et des mesures visant à accélérer la mise en œuvre et atteindre les objectifs déjà fixés dans la Conception directrice des transports publics. Seule une mise en œuvre globale et cohérente de ces mesures permettra d'atteindre les objectifs du Plan Climat Jura, le prix de l'essence n'ayant jusqu'ici pas eu d'influence sur la vente de carburants.

Objectif B1 – Les émissions de gaz à effet de serre liées à la mobilité sont réduites de 57% d'ici à 2040 par rapport à 1990

80% des trajets sont effectués en voiture dans le Jura. Le mode de déplacement a un effet important sur les émissions de GES. Les trajets en train et en vélo électrique sont très peu émetteurs de GES (environ 10 grammes de CO₂ éq./km parcouru) ;

les déplacements en voiture électrique (80 g de CO₂-éq./km parcouru) et en voiture thermique (140 g de CO₂-éq./km parcouru) sont 8 à 14 fois plus polluants. Les mesures prioritaires évoquées ci-dessous sont évaluées à 202'000 francs par an.

Les mesures prioritaires pour la période 2024-2027 sont les suivantes :

- | B1.1. Réduire le trafic pendulaire individuel
- | B1.3. Concrétiser les mesures prioritaires du plan sectoriel des itinéraires cyclables

Les mesures en cours et planifiées par la Conception directrice des transports publics sont également à poursuivre et réaliser de manière prioritaire.

Objectif B2 – Les transports publics et véhicules de l’Etat sont 100% décarbonés d’ici à 2040

Le processus d’électrification ou de fonctionnement à l’hydrogène du parc de véhicules des transports publics est déjà prévu par les prestataires d’offres. Le Canton entend accompagner ce processus en mettant, par exemple, à disposition des moyens financiers nécessaires pour réaliser les infrastructures permettant l’électrification des bus.

Le Canton réalise aussi une stratégie qui concerne ses propres véhicules. Le but est de réduire la flotte de véhicules (via des mesures de partages) et d’électrifier

la majorité des véhicules de l’Etat. Les mesures prioritaires évoquées ci-dessous sont évaluées à 265’000 francs par an.

Les mesures prioritaires pour la période 2024-2027 sont les suivantes :

- | B2.1. Etudier les étapes, modalités et coûts de réalisation de la décarbonation des transports publics
- | B2.2. Financer les infrastructures permettant la décarbonation des transports publics
- | B2.3. Réduire et décarboner la flotte de véhicules de l’Etat

Objectif B3 – Le Canton vise une mobilité neutre en carbone en 2040 pour ses activités

Le Canton du Jura doit faire preuve d'exemplarité en visant la neutralité carbone de l'Administration dès 2040 pour sa mobilité et l'ensemble de ses activités. La mobilité des employés constitue, à l'heure actuelle, le poste le plus important d'émissions de GES de l'Administration cantonale. Le développement de plans de mobilité et l'accompagnement des employés de l'Etat dans une transition vers une mobilité douce et en transports publics sont en cours. Ces efforts sont renforcés par le Plan Climat Jura. Les mesures prioritaires ci-contre sont évaluées à 25'000 francs par an.

Les mesures prioritaires pour la période 2024-2027 sont les suivantes :

- B3.1. Mettre en œuvre et optimiser le plan de mobilité de l'Administration
- B3.2. Mettre en œuvre des mesures d'exemplarité dans les déplacements de l'Administration
- B3.3. Modifier le décret sur l'imposition des véhicules

DOMAINE D'ACTION C : AGRICULTURE ET PRODUCTION ALIMENTAIRE

Au niveau de la consommation globale, y compris l'énergie dépensée pour cuire les aliments, le gaspillage alimentaire et les transports, le secteur de l'alimentation représente environ 25% des émissions de GES des habitants suisses. Une part importante de ces émissions est liée à la production de produits laitiers et carnés, les animaux (bovins en particulier) émettant des GES lors de leur digestion.

Contrairement à d'autres domaines, les émissions de GES liées à la production ne peuvent être compressées et ramenées proches de zéro. Cela pourrait même être contre-productif puisque les bovins ont des effets positifs sur la fertilité des sols et le maintien de la biodiversité et des paysages.

L'agriculture sera impactée par le dérèglement climatique, chaque exploitation réfléchissant déjà aux adaptations possibles liées aux sécheresses estivales plus intenses. Afin de garantir une production agricole stable, la Confédération et les cantons adaptent régulièrement leur cadre en faveur de mesures d'adaptation.

Des marges de manœuvre existent encore pour faire baisser l'intensité carbone de la production agricole. Un captage du carbone dans les sols est une solution. Toutefois, ces mesures restent relativement limitées par rapport aux leviers que la population peut utiliser : manger selon les recommandations de la pyramide alimentaire en favorisant des produits de saison et locaux.

Objectif C1 – Renforcement de la durabilité des systèmes de production agricoles

Cet objectif est celui du monde agricole et des autorités, comme en témoigne la création du Centre d'excellence pour les agroécosystèmes de Courtemelon. Le Plan Climat Jura vise surtout à garantir des moyens financiers pour que les exploitations agricoles jurassiennes puissent bénéficier de programmes leur permettant de renforcer leur durabilité. Les mesures prioritaires évoquées ci-contre sont évaluées à 138'000 francs par an.

Les mesures prioritaires pour la période 2024-2027 sont les suivantes :

- C1.1. Assurer la part de financement cantonal des programmes fédéraux de protection des ressources et de réduction des GES
- C1.2. Promouvoir les mesures de l'ordonnance sur les améliorations structurelles favorables au climat
- C1.4. Adapter les indicateurs dans les outils généraux de conseil agricole

Objectif C2 – Les émissions de GES liées à la production animale sont réduites au maximum en 2035

Des optimisations dans les exploitations permettent de réduire les émissions de GES. Le Plan Climat Jura reprend les instruments de la politique agricole existants et propose des moyens supplémentaires pour accélérer les mesures les plus efficaces.

La mesure prioritaire évoquée ci-contre est évaluée à 20'000 francs par an.

La mesure prioritaire pour la période 2024-2027 est la suivante :

C2.1. Réduire les émissions dans les étables

Les mesures C2.2 (Composter les fumiers stockés en plein champ), C2.3 (Couvrir toutes les fosses à lisier) et C2.4 (Epancher avec des pendillards) sont issues de la législation et également à réaliser de manière prioritaire

Objectif C3 – Les capacités de stockage de carbone des sols sont augmentées

Des sols fertiles contiennent aussi plus de carbone et sont plus résistants aux événements météorologiques extrêmes. Les connaissances sur les sols augmentent et les conseils agronomiques les prennent en compte de manière de plus en plus ciblée. Le Plan Climat Jura souhaite accélérer les pratiques les plus favorables à la fertilité des sols par le biais de meilleures connaissances, de la Fondation Rurale Interjurassienne et du soutien à des programmes. Les mesures prioritaires évoquées ci-contre sont évaluées à 125'000 francs par an.

Les mesures prioritaires pour la période 2024-2027 sont les suivantes :

C3.1. Mesurer l'empreinte carbone d'un maximum d'exploitations agricoles et soutenir des actions de séquestration de carbone dans les sols

C3.3. Soutenir les projets d'agroforesterie

Objectif C4 – La production de fruits, légumes et légumineuses pour le marché local double d’ici à 2030

La réalisation de cet objectif dépendra principalement de l’évolution du marché et des intérêts économiques. La principale mesure du Plan Climat Jura dans ce domaine est de poursuivre les travaux liés aux besoins d’irrigation pour ces cultures spéciales. Les mesures prioritaires évoquées ci-contre sont évaluées à 80’000 francs par an.

Les mesures prioritaires pour la période 2024-2027 sont les suivantes :

- C4.1. Favoriser la production locale de fruits et légumes en soutenant des projets d’irrigation
- C4.5. Soutenir les filières de vente de protéines végétales produites localement

Objectif C5 – Les circuits courts sont soutenus et développés

Pour orienter le domaine agro-alimentaire vers plus de durabilité, il est crucial de pousser les consommateurs à adopter des habitudes tournées en premier lieu vers la nourriture locale et de saison. Comme pour d’autres domaines de la consommation, un projet global d’accompagnement au changement est nécessaire en parallèle à la mise en place de circuits courts. Les mesures prioritaires évoquées ci-contre sont évaluées à 155’000 francs par an.

Les mesures prioritaires pour la période 2024-2027 sont les suivantes :

- C5.1. Encourager les initiatives de transformation de produits régionaux
- C5.2. Favoriser la création de nouveaux points de vente directe ou de proximité
- C5.3. Favoriser les produits régionaux dans la restauration collective et privée

DOMAINE D'ACTION D : ECONOMIE CIRCULAIRE

L'économie circulaire se caractérise par une utilisation des matières premières efficace et sur une durée aussi longue que possible. La fermeture des cycles des matières et des produits implique une réutilisation permanente des matières premières, ce dont bénéficient aussi bien l'environnement que l'économie suisses.

L'économie circulaire repense le développement des produits ou des bâtiments afin qu'ils puissent être démontés, réparés, rénovés ou recyclés (éco-conception). L'approvisionnement durable des ressources est essentiel. De nouveaux modèles d'affaire sont liés à l'économie circulaire : il ne s'agit plus

de vendre uniquement des produits, mais également des services liés à l'usage de ces derniers. L'allongement de la durée de vie des produits est ainsi favorisé.

Le dérèglement climatique, l'épuisement des ressources naturelles et l'effondrement de la biodiversité résultent en partie d'une surconsommation de biens et services.

L'économie circulaire est donc aujourd'hui une nécessité pour l'environnement mais aussi pour les entreprises.

Le Gouvernement souhaite donc renforcer notablement ses actions dans ce domaine et en fait un des points fort du Plan Climat Jura.

Objectif D1 – L'économie circulaire est renforcée dans l'industrie

La compétitivité et l'image des entreprises dépend désormais aussi de la mise en place de mesures d'économie circulaire. Une subvention aux projets-pilotes et aux projets de recherche et développement pour une industrie bas-carbone est prévue pour renforcer la résilience des entreprises jurassiennes.

Les mesures prioritaires évoquées ci-contre sont évaluées à 188'000 francs par an.

Les mesures prioritaires pour la période 2024-2027 sont les suivantes :

D1.1. Soutenir financièrement des projets d'économie circulaire dans l'industrie

D1.3. Développer des projets R&D pour une industrie bas-carbone

Les mesures et projets déjà existants de soutien à l'innovation sont également à réaliser de manière prioritaire

Objectif D2 – L'économie circulaire est renforcée dans la construction

Les matériaux classiques (béton, fer) utilisés dans la construction ont un « coût climatique » bien trop élevé. Le recyclage des matériaux et l'usage de matériaux beaucoup plus durables comme le bois doivent devenir la norme. Le Plan Climat Jura propose des mesures pour accélérer ce mouvement déjà amorcé. Les mesures prioritaires évoquées ci-contre sont évaluées à 220'500 francs par an.

Les mesures prioritaires pour la période 2024-2027 sont les suivantes :

- D2.1. Soutenir financièrement des projets d'économie circulaire dans la construction
- D2.2. Utiliser des matériaux durables dans la construction
- D2.3. Adapter les bases légales pour favoriser la construction en bois suisse
- D2.4. Subventionner les projets favorisant le plus le développement de la construction en bois

Objectif D3 – L'économie circulaire citoyenne est développée et structurée

Ces vingt dernières années la consommation d'habits a doublé ; le consumérisme est ainsi responsable d'une partie importante des émissions indirectes de GES. L'économie circulaire citoyenne permet à la population de consommer mieux et de diminuer son empreinte carbone. Encore dispersée aujourd'hui, l'offre en économie circulaire sera soutenue ces prochaines années.

Le Gouvernement souhaite développer des projets qui, une fois mûrs, fonctionneront sans ressources publiques. Il s'agit principalement d'aider les acteurs existants à développer et organiser la mise en place d'un réseau dense et viable de tiers-lieux.

Le Gouvernement prévoit une révision de la loi cantonale sur les déchets et les sites pollués (LDSP) qui lui permettra d'ancrer le

soutien à l'économie circulaire dans la législation et de soutenir les initiatives importantes des secteurs publics et privés. Les mesures prioritaires évoquées ci-dessous sont évaluées à 438'000 francs par an.

Les mesures prioritaires pour la période 2024-2027 sont les suivantes :

- D3.1. Organiser et coordonner le développement de l'économie circulaire citoyenne
- D3.2. Créer un réseau de « tiers-lieux » pour l'économie circulaire citoyenne
- D3.3 – D3.7. Développer les différents domaines de l'économie circulaire (textile, électroménager, etc.)

Objectif D4 – Le gaspillage alimentaire est réduit de moitié d’ici à 2030

Non moins de 330 kg de nourriture sont gaspillés par habitant-e chaque année, dont 90 kg directement des ménages. Divers programmes sont déjà en cours, mais le Plan Climat Jura propose une systématisation des actions. Un plan d’action cantonal est également en cours de réalisation et sa mise en œuvre est prévue de 2024 à 2027. Il comprend des mesures pour quatre groupes d’acteurs différents : tout public, écoles, commerces et restaurants, producteurs régionaux. La mesure prioritaire évoquée ci-contre est évaluée à 120’000 francs par an.

La mesure prioritaire pour la période 2024-2027 est la suivante :

D4.1. : Elaborer et mettre en œuvre un plan d’action cantonal contre le gaspillage alimentaire

DOMAINE D'ACTION E : **CADRE DE VIE : FORÊTS, EAUX,** **BIODIVERSITÉ, ZONES BÂTIES**

Le cadre de vie est constitué de la nature en général (forêts, champs, rivières, air...), de villes et de villages. L'aménagement du territoire, la gestion des forêts, des eaux et de la biodiversité sont des domaines régis par un nombre important de législations, instruments ou normes. Les politiques sectorielles de ces différents domaines constituent des piliers de l'action actuelle des cantons.

La préservation des écosystèmes est la meilleure manière de réduire les risques climatiques. Des écosystèmes proches de leur fonctionnement naturel captent en effet naturellement du carbone. En outre, ils résisteront mieux aux extrêmes climatiques attendus.

Les cantons adaptent déjà régulièrement leur législation et leur manière de travailler sur le terrain en prenant en compte les scénarios et guides de la Confédération. Les événements météorologiques de ces dernières années et les scénarios des scientifiques montrent qu'il faut de plus en plus prévoir et prévenir des événements météorologiques extrêmes. Dès lors, le Plan Climat Jura identifie les mesures qu'il s'agit de mettre en œuvre rapidement, en plus de ce qui est déjà prévu par les politiques sectorielles actuelles.

Certains écosystèmes (rivières, marais, forêts) supportent mal une hausse rapide des températures ; ils risquent dès lors de devenir des émetteurs de GES en cas de sécheresses. La réduction des GES est donc la mesure la plus urgente si l'on veut que ces milieux naturels continuent à assurer leurs fonctions.

Objectif E1 – Les forêts sont adaptées au dérèglement climatique

Les conditions-cadres (législation, organisation, sylviculture, financement) ont fait leurs preuves, mais elles doivent être revues dans un contexte actuel de dérèglement climatique. Il s'agira aussi d'optimiser la production de bois

pour l'énergie et la construction tout en garantissant le maintien de bois mort nécessaire à la biodiversité et au sol. Les mesures prioritaires évoquées ci-dessous sont évaluées à 200'000 francs par an.

Les mesures prioritaires pour la période 2024-2027 sont les suivantes :

- E1.1. Augmenter les moyens dévolus aux mesures de diversification des forêts
- E1.2. Encourager les adaptations des régimes sylvicoles dans les communes
- E1.3. Se préparer à l'augmentation des risques d'incendies forestiers

- E1.4. Interdire, détecter et lutter contre les néobiontes impactant les écosystèmes naturels

Les mesures déjà existantes de la politique forestière, notamment les soutiens aux actions sylvicoles, sont aussi prioritaires

Objectif E2 – Les capacités de stockage de carbone des écosystèmes sont améliorées

Les écosystèmes naturels captent du carbone. En revanche, ceux qui ont été dégradés en émettent. Les marais et sols humides doivent désormais être réhabilités et fonctionner de manière plus naturelle. C'est uniquement une fois qu'ils sont suffisamment alimentés en eau qu'ils peuvent stocker du carbone. Tourbières et sols humides sont aussi des zones très riches en biodiversité et leur renaturation est bénéfique à l'infrastructure écologique. Le Plan Climat Jura vise, dans un premier temps, à augmenter les moyens nécessaires à la réhabilitation des tourbières

comme celle de la Gruère. Les mesures prioritaires évoquées ci-dessous sont évaluées à 200'000 francs par an.

Les mesures prioritaires pour la période 2024-2027 sont les suivantes :

- E2.1. Accélérer la régénération des tourbières

- E2.4. Renaturer les lits de petites rivières

Les mesures déjà existantes dans les politiques sectorielles concernées (eaux, biodiversité) sont aussi prioritaires

Objectif E3 – Les zones urbanisées sont adaptées au dérèglement climatique

Les conditions-cadres de l'aménagement du territoire ont beaucoup évolué ces 20 dernières années. Le processus de densification permet une utilisation accrue et plus efficiente des réseaux de transports publics et des infrastructures énergétiques

(chauffages à distance par exemple). Villes et villages vont aussi renforcer leur adaptation au dérèglement climatique. Les travaux effectués jusqu'ici dans le Jura pour la protection contre les crues sont considérés comme des exemples.

Une plus forte perméabilisation des surfaces et plus de nature dans les zones urbaines constituent des mesures que le Plan Climat Jura contribuera à renforcer.

La nature (arbres, zones perméabilisées) permet de réduire les risques climatiques (canicules, ruissellement), augmente le bien-être des habitants et favorise le stockage local de carbone grâce aux arbres.

Les mesures prioritaires évoquées ci-contre sont évalués à 48'000 francs par an.

Les mesures prioritaires pour la période 2024-2027 sont les suivantes :

E3.1. Assurer la prise en compte des aspects climatiques dans les démarches d'aménagement du territoire des communes

E3.4. Accélérer la végétalisation des rues, toits et façades

Les mesures déjà existantes et en cours dans la politique d'aménagement du territoire sont aussi prioritaires

DOMAINE D'ACTION F : ACCOMPAGNEMENT AU CHANGEMENT

Les innovations technologiques, les changements législatifs et les subventions ne suffiront pas pour atteindre les objectifs de réduction de GES fixés par les Accords de Paris et par la Confédération. Le 6ème rapport du GIEC consacre, pour la première fois, un chapitre à la sobriété. Il indique qu'il n'est pas possible d'agir uniquement sur l'offre, mais qu'il faut aussi changer la manière de consommer pour maintenir un réchauffement global de l'atmosphère à un niveau aussi faible que possible.

Une société qui devrait consommer 2 tonnes de CO2 par an et par personne d'ici à 2050,

comme le prévoient les politiques publiques, ne pourra pas ressembler à la société actuelle. Une part de la population n'a sans doute pas conscience ou reste dans un certain déni de ses dépenses énergétiques. Une information régulière, la lutte contre l'éco-blanchiment, les possibilités de réaliser des mesures très durables à petite échelle ou encore les écogestes pour de petites économies au quotidien font partie des axes du Plan Climat Jura. Il s'agit de motiver la population à agir de manière conséquente face au dérèglement climatique, les choix des citoyens ayant de fortes répercussions sur la durabilité.

Objectif F1 – Les milieux scolaires, sportifs et culturels agissent pour le climat

Les milieux culturels, sportifs et scolaires ont un rôle d'exemplarité et d'enseignement à jouer dans l'accompagnement des jeunes et de la société vers un monde plus sobre en carbone. Le Plan Climat Jura propose de financer des mesures via des outils déjà existants dans les écoles pour les degrés primaires. Il entend aussi contribuer à valoriser les métiers techniques qui sont nécessaires à la transition énergétique. Les mesures prioritaires évoquées ci-contre sont évaluées à 100'000 francs par an.

Les mesures prioritaires pour la période 2024-2027 sont les suivantes :

- F1.1. Soutenir les mesures climatiques présentes dans le Réseaux écoles21
- F1.3. Renforcer l'attrait des métiers de la transition énergétique
- F1.4. Renforcer la durabilité des manifestations sportives et culturelles

Objectif F2 – Les effets du dérèglement climatique sur la santé sont connus et contenus

Les impacts du dérèglement climatique sur la santé sont avérés. Depuis la canicule de 2003, les alertes canicules ont permis de réduire significativement la surmortalité due à la chaleur. Cependant, en raison de la succession des événements caniculaires, un renforcement du plan canicule et de l'information auprès des groupes de population sensibles est primordial. La mesure prioritaire évoquée ci-contre est évaluée à 32'000 francs par an.

La mesure prioritaire pour la période 2024-2027 est la suivante :

- F2.1. Renforcer le Plan canicule
- Les mesures déjà existantes dans le domaine de la santé et dans le Plan canicule sont prioritaires

Objectif F3 – La finance tend vers une compatibilité avec les objectifs climatiques

La finance est un levier important dans le domaine du climat, mais son impact dans le rejet d'émissions de GES est difficile à mesurer en l'absence d'une méthodologie commune adoptée par les différents acteurs. Les estimations des émissions de GES liées à la finance donnent cependant des chiffres très élevés. Le Jura n'a pas de rôle prépondérant dans ce domaine, mais il peut inciter d'autres acteurs à agir tout en ne les mettant pas en porte à faux par

rapport à leur mission de base. Il n'y a pas de coûts pour la réalisation de la mesure ci-dessous :

La mesure prioritaire pour la période 2024-2027 est la suivante :

- F3.1. Appliquer les recommandations relatives aux institutions financières de la charte climat

Objectif F4 – La population, la société civile et les institutions s’engagent pour la protection du climat

Une part importante des émissions de GES est liée aux habitudes de consommation, voire de surconsommation, de la population. Une information neutre et régulière constitue un rôle important de la part du Canton. Une communication spécifique

du Canton pour le Plan Climat Jura est prévue. Les mesures prioritaires évoquées ci-dessous sont évaluées à 240’000 francs par an.

Les mesures prioritaires pour la période 2024-2027 sont les suivantes :

F4.4. Sensibiliser les consommateurs à l’alimentation durable

F4.5. Sensibiliser les enfants à l’alimentation durable

F4.7. Soutenir des projets en lien avec Fourchette verte

F4.8. Privilégier la consommation d’eau du robinet.

F4.9. Lutter contre le suremballage

F4.10. Inciter à l’utilisation de contenants réutilisables

Les mesures déjà en cours (mini-site internet, communication cantonale) sont aussi prioritaires

DOMAINE D'ACTION G : GOUVERNANCE

Le Plan Climat Jura est une mesure centrale du programme de la législature en cours. Il agit en concertation avec divers partenaires et cantons. Les actions dans le domaine de la lutte contre les émissions de GES contribuent à ce que les objectifs climatiques de la Confédération puissent être atteints. La question d'une gouvernance pour une durabilité plus forte de l'Etat doit être examinée ces prochaines années, sous des formes à définir (analyse du budget et suppression des dépenses à fort impact, révision régulière de la législation, examen

de la durabilité dans tout ou partie des dossiers, suivi serré de la mise en œuvre du Plan Climat Jura, etc.).

Le Canton du Jura, avec ses moyens actuels tant en termes de ressources financières qu'humaines, devra se doter de nouveaux outils et de nouvelles sources de financement s'il entend atteindre les objectifs fixés par le Plan Climat Jura.

Objectif G1 – Les ressources permettent la mise en œuvre du Plan climat

Le Plan Climat Jura propose des mesures cohérentes permettant une action forte de l'Etat et de ses partenaires en faveur de la réduction des GES. Agir pour le climat relève du bon sens économique.

Les investissements du Plan Climat Jura offrent des retombées locales très avantageuses. Le financement des mesures sera inscrit et débattu dans le cadre du budget cantonal. Les décisions politiques influenceront donc directement le rythme et l'ampleur de la concrétisation des mesures. Le Gouvernement se chargera aussi de chercher des financements complémentaires à ceux du ménage cantonal. Les mesures prioritaires évoquées ci-contre sont évaluées à 42'000 francs par an.

Les mesures prioritaires pour la période 2024-2027 sont les suivantes :

G1.1. Renforcer le pilotage de la politique climatique

G1.3. Créer un outil permettant la contribution à la neutralité carbone nationale

Les mesures existantes, comme la recherche de co-financement pour réaliser des mesures très coûteuses, sont aussi prioritaires

Objectif G2 – La durabilité se renforce dans les processus décisionnels de l’Etat

Les décisions ayant un impact sur le climat (territoire, économie, transition énergétique) sont très nombreuses. Le Gouvernement agit déjà dans le cadre de la durabilité, mais il souhaite une continuité plus forte des actions de l’Etat. Il propose plusieurs mesures en ce sens dans le Plan Climat Jura. Les mesures prioritaires évoquées ci-contre sont évaluées à 34’000 francs par an.

Les mesures prioritaires pour la période 2024-2027 sont les suivantes :

- G2.2. Evaluer les dossiers importants sous l’angle des objectifs climatiques
- G2.3. Renforcer la coordination entre les cantons pour mettre en œuvre la politique climatique

Objectif G3 – De nouveaux outils permettent de piloter la politique climatique cantonale

Pour assurer le suivi des mesures que le Canton mettra en place, des outils de base comme un bilan carbone de l’Administration ou les données précises de consommation des bâtiments font encore défaut. La réalisation du bilan carbone de l’Administration est une étape importante que le Gouvernement a initiée en 2022. Les mesures prioritaires évoquées ci-contre sont évaluées à 35’000 francs par an.

Les mesures prioritaires pour la période 2024-2027 sont les suivantes :

- G3.1. Réaliser et mettre en œuvre le bilan carbone de l’Etat
- G3.2. Bénéficier de données énergétiques précises pour les bâtiments

CONCLUSION, PERSPECTIVES

La mise en œuvre des mesures du Plan Climat Jura est une nécessité éthique, économique et financière. Un climat stable et un réchauffement contenu sont primordiaux pour éviter des conséquences désastreuses sur notre région et sur l'ensemble de la planète.

Le Plan Climat Jura est une boîte à outils qui guidera l'action du Canton durant les prochaines années. Cependant, vu les évolutions parfois rapides dans le domaine (scénarios climatiques, évolution sociales et technologiques, crises d'approvisionnement), le Plan Climat Jura

est et restera un outil évolutif.

Des révisions et adaptations seront nécessaires en fonction de l'évolution de la situation. Les priorités pourront notamment être revues tous les 4-5 ans, ainsi que lors des discussions budgétaires annuelles.

Le tableau ci-dessous indique l'évaluation des coûts des mesures prioritaires 2024-27 et leur pourcentage selon les différents domaines d'action. La mise en œuvre des mesures prioritaires 24-27 nécessite des dépenses annuelles moyennes d'environ

	Total des coûts [kfr] évalués pour 2024-27, y compris EPT	Pourcentage par rapport aux coûts totaux
Energie	5'810	33%
Mobilité	1'970	11%
Agriculture et production alimentaire	2'060	12%
Economie circulaire	3'860	22%
Cadre de vie	1'790	10%
Accompagnement au changement	1'490	9%
Gouvernance	445	3%
Montant total pour les mesures prioritaires 23-26 Plan climat :	17'425	100%

4.4 millions de francs, soit 60 francs par habitant. A la fin de la première période de mise en œuvre, les coûts annuels devraient s'élever à 5.5 millions de francs par an.

Les coûts globaux du Plan Climat Jura pour les années 2024-27 sont principalement à considérer comme des investissements.

Ils profitent en grande partie au tissu des entreprises régionales, aux agriculteurs et à la population. Ils permettent de réduire la dépendance aux énergies fossiles importées et contribuent à la sécurité de notre approvisionnement énergétique. Les estimations pour une journée de « black-out » en Suisse se situent entre 2 et 7 milliards de francs par jour. Dans sa stratégie climatique, la Confédération indique que les actions de protection du climat équivalent à économiser à moyen terme 2.5% du produit intérieur brut (PIB), ce qui correspond à 130 millions de francs par an pour le Canton du Jura (calculé sur le PIB de 2019).

Les acteurs privés sont généralement prêts pour des investissements dans la transition énergétique. Le Canton doit cadrer ses possibilités d'action et de soutien pour ces prochaines années.

La mise en œuvre des mesures du Plan Climat Jura demandera du temps et des ressources humaines supplémentaires. Le secteur privé doit aussi renforcer certaines branches pour assurer la mise en œuvre

opérationnelle de la transition énergétique. La procédure de consultation a montré au Gouvernement que les mesures proposées sont, dans leur majorité, soutenues par la société civile. De même, les montants à disposition pour la politique climatique de ces prochaines années sont bien acceptés par la majorité des acteurs.

Pour toutes ces raisons, le Gouvernement se réjouit de la mise en œuvre prochaine des nombreuses mesures du Plan Climat Jura.